



1. La Chesnaie

Etat des lieux

Le site de la Chesnaie s'étend sur 22.5 ha au nord-est du bourg de Fay-aux-loges. Il s'agit d'une exploitation maraîchère gérée en agriculture biologique associée à quelques prairies. Les parcelles forment un ensemble de milieux ouverts. Les haies sont peu nombreuses. Une petite mare temporaire est présente au niveau des serres.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : cinq espèces d'oiseaux remarquables ont été recensées. Parmi les plus intéressantes, le Vanneau huppé et le Héron garde-bœufs, deux espèces « vulnérables » et déterminantes ZNIEFF dans la région. Les trois autres espèces sont spécialistes des milieux agricoles : la Linotte mélodieuse et l'Alouette des champs, « quasi menacées » en région, ainsi que la Huppe fasciée, espèce déterminante ZNIEFF. Parallèlement, une espèce d'amphibiens a été observée au niveau de la mare, le crapaud « commun ». Une bonne diversité de papillons a été observée, mais aucune espèce patrimoniale.

Flore : une plante « assez rare » en région Centre-Val de Loire a été observée, le Brome variable (*Bromus commutatus*). Son statut est principalement lié au manque de données le concernant à l'échelle de la région. Bien que son état de conservation ne soit pas préoccupant, il est nécessaire de la conserver. La présence de bandes enherbées fleuries est favorable à de nombreuses espèces de pollinisateurs (papillons, syrphes...).

Menaces potentielles

La pratique d'un pâturage continu favoriserait l'apparition de zones de refus et engendrerait une dégradation de la qualité de l'herbe. Cette pratique serait susceptible de limiter fortement la régénération des plantes en période de sécheresse. En effet, elle ne prend pas en compte la vitesse de croissance et la capacité de renouvellement de la végétation selon les saisons. Si les prairies étaient gérées trop intensivement (charge de bétail, fumure, fauche précoce...) leur capacité d'accueil pour la biodiversité serait fortement réduite.

Le remplacement des milieux ouverts par des boisements serait dommageable pour les espèces d'oiseaux liées aux prairies (Chevêche d'Athéna, Vanneau huppé, Alouette des champs, Tarier pâtre...) et autres rapaces (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc) qui perdraient ainsi leurs ressources alimentaires (papillons, micromammifères...) et leurs zones d'alimentation (landes, prairies).

Le faible linéaire de haies limite le déplacement des espèces dans la plaine agricole et réduit la diversité d'habitats présents (les haies sont bénéfiques à de nombreux oiseaux, petits mammifères, reptiles, insectes).

Quelques chiffres

Type : prairies et maraichage

Superficie : 22.5 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 5

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Linotte mélodieuse
@Cousin Dominique, Obs45'



Vanneau huppé
@Wilkicommons



Brome variable
@Wilkicommons

Espèces remarquables

Oiseaux

- Alouette des champs
- Héron garde-boeufs
- Huppe fasciée
- Linotte mélodieuse
- Vanneau huppé

Amphibiens

- ◆ Crapaud "commun"

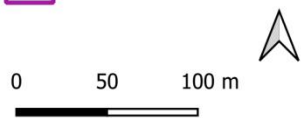
Flore

- ▲ Brome variable

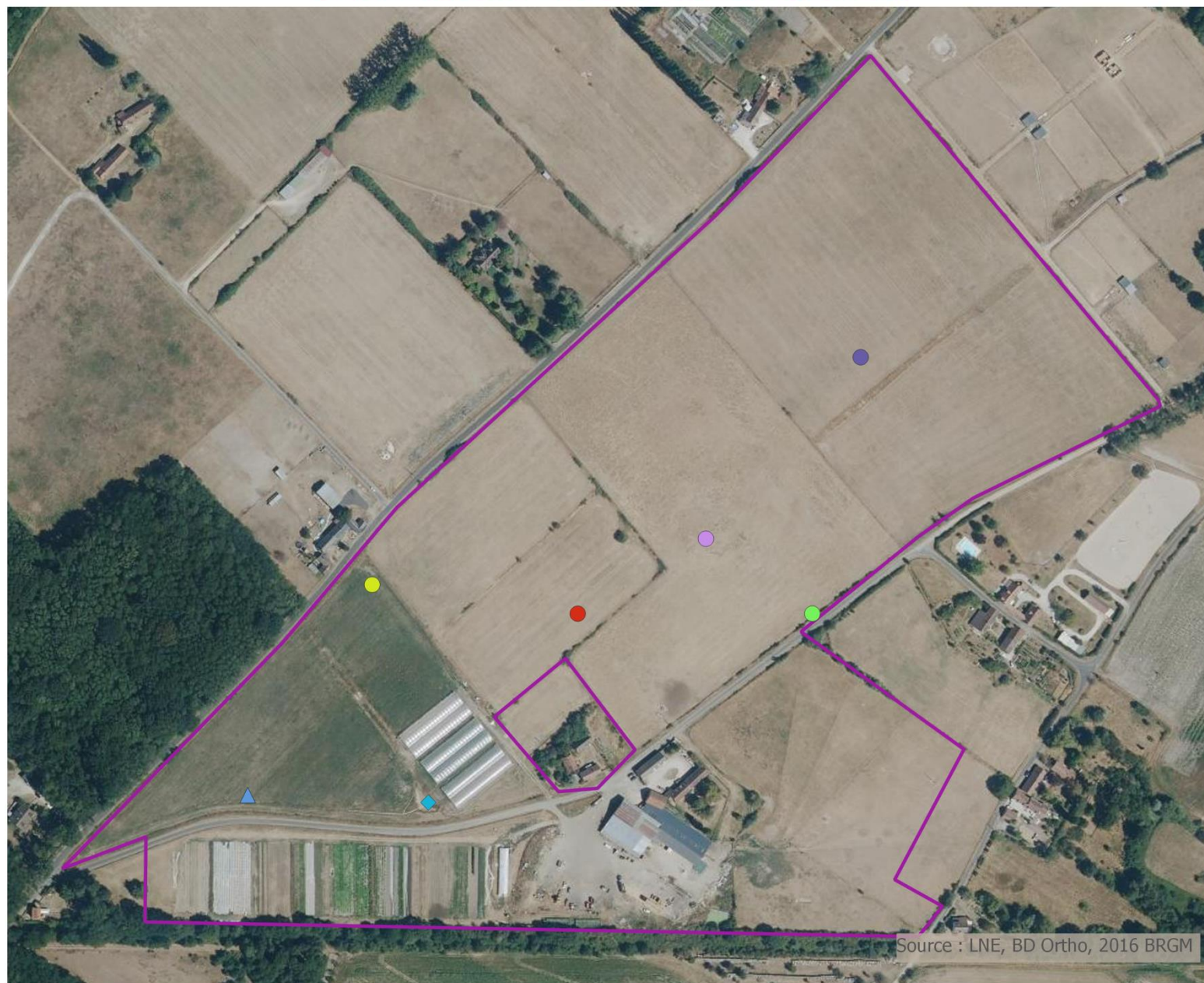
Limites administratives

- ▭ Limite communale

- ▭ Limite du site



La Chesnaie LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ L'accueil de la faune associée aux milieux ouverts
- ✓ La conservation des points d'eau
- ✓ L'amélioration et la densification du réseau de haies bocagères

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Assurer l'accueil durable de la faune associée aux milieux ouverts
Action 1-1	Maintenir des espaces non dérangés et non cultivés au sein des exploitations pour que la faune puisse y trouver refuge (nidification des oiseaux, mise bas des lièvres...).
Action 1-2	Conserver les bords et bordures de champs les plus naturels et ensauvagés possibles.
Action 1-3	Conserver les bâtiments existants , favorables aux reptiles (lézards), oiseaux et chauves-souris. Il est nécessaire de préserver les cavités dans les vieux murs, sous les toits et de laisser tant que possible l'accès aux vieux bâtiments (granges...) pour les hirondelles rustiques, les chauves-souris, les rapaces nocturnes...
Action 1-4	Sur les parcelles non concernées par le maraichage bio, conserver les prairies et maintenir des pratiques d'élevage douces en évitant l'usage de produits antiparasitaires et d'engrais.
Action 1-5	La mise en place de pâturage tournant permet de diviser les prairies en différentes parcelles de plus petites tailles et de mettre en place un temps de rotation entre chaque parcelle. Cela permet une régénération de la flore ainsi qu'une répartition de la charge de bétail dans l'espace et dans le temps.
Objectif 2	Conserver les points d'eau
Action 2-1	Laisser pousser la végétation spontanée sur les berges afin d'offrir un refuge (amphibiens) ou des supports de ponte (libellules) à la faune tout en maintenant des zones d'herbe rase pour les grenouilles vertes.
Objectif 3	Assurer la circulation de la faune en densifiant le réseau écologique
Action 3-2	<p>Laisser se développer les haies existantes ; le cas échéant, les restaurer et les densifier.</p> <p>On s'appuiera sur des essences locales et adaptées aux conditions de climat et de sol de la région. Les essences à privilégier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les arbres de haut-jet (10_% du linéaire) : le Merisier, le Sorbier des oiseleurs, l'Alisier torminal, le Tilleul à petites feuilles... - Pour les grands arbustes et petits arbres (20 à 30_% du linéaire) : l'Erable champêtre, l'Erable de Montpellier, le Poirier sauvage, le Noisetier, l'Amélanchier... - Pour les petits arbustes (60_% du linéaire) : l'Aubépine, le Néflier commun, le Pommier sauvage, le Fusain d'Europe, le Cornouiller sanguin, le Sureau noir, le Viorne obier, l'Eglantier. <p>La haie peut être complétée par des lianes comme la Clématite des haies ou le Chèvrefeuille des bois. Un paillage peut être envisagé afin de réduire l'évaporation de l'eau et la concurrence par les plantes sauvages pendant les premières années.</p>

<p>Action 3-3</p>	<p>L'entretien des haies nécessite certaines précautions afin de ne pas porter atteinte à la faune présente.</p> <p>L'entretien pourra se faire tous les trois ans entre septembre et février (hors période de nidification des oiseaux), avec des engins adaptés qui n'éclatent pas les branches.</p> <p>L'entretien se fera de façon optimale par une coupe latérale, entre novembre et février, avec un lamier à scies pour les gros branchages (branches de diamètres supérieurs à 4 cm) et avec une barre sécateur sur les plus petits branchages.</p> <p>Utiliser de préférence du matériel n'éclatant pas le bois.</p> <p>Cette coupe se fera jusqu'à une hauteur de 4,5 m maximum et une largeur de 1,5 m au minimum (idéalement jusqu'à 3 m de largeur). Cette action sera réalisée sur les deux faces de la haie pour ne pas la déséquilibrer.</p>
<p>Action 3-4</p>	<p>Afin de favoriser leur préservation et leur maintien sur le long terme, les haies peuvent être protégées réglementairement de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement en « Espace Boisé Classé » (EBC) dans le PLU (article L113-1 du Code de l'Urbanisme - Classement en « Eléments du paysage » dans le PLU pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (articles L-151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme) - Protection de linéaires boisés, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer (article L126-3 du Code rural) par le préfet sur demande du propriétaire et sur des haies ayant un intérêt pour les continuités écologiques et identifiés comme telles par la commission communale d'aménagement foncier (article L123-8) <p>Ces classements n'empêchent pas la coupe des arbres en cas de danger (article R421-23-2).</p> <p>Les haies présentent un intérêt pour l'exploitant ainsi que pour la faune sauvage. Elles permettent, entre autres, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol ainsi que la protection du bétail face au froid et au vent. Les haies sont favorables à la faune sauvage en offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces telles que les mammifères (micromammifères, mustélidés...), insectes et oiseaux (Pie-grièche écorcheur, fauvettes, Linotte mélodieuse, bruants, rapaces (dont la Chevêche d'Athéna). Par exemple, les faucons et les buses s'en servent comme perchoir et chassent à proximité.</p>